



DÉCLARATION DU CANADA À LA 109^e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OIAC

POINT 6 E) À L'ORDRE DU JOUR : S'attaquer à la menace que représente l'utilisation d'armes chimiques - Droit de réponse

Prononcé par S.E.M. Hugh Adsett, Ambassadeur du Canada aux Pays-Bas et Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC)

Je prends la parole au titre du droit de réponse aux remarques de la Russie.

La Russie demeure incapable ou refuse de répondre aux questions répétées qui lui sont posées dans le cadre de l'article 9 et au sujet de l'empoisonnement d'Alexei Navalny et l'emploi d'agents chimiques de lutte antiémeute par les forces russes en Ukraine.

Et une fois de plus aujourd'hui, nous avons entendu la Russie répandre de la désinformation pour brouiller les pistes et semer la confusion. La Russie cite l'interdiction de développer des armes de destruction massive contenue dans son code pénal, mais il semble que ces interdictions ne s'appliquent pas au ministère russe de la défense.

La Russie utilise tactiquement la désinformation et propage des faussetés et autres affirmations trompeuses en Ukraine et ailleurs pour affaiblir les cadres internationaux de non-prolifération, de contrôle des armements, et de désarmement, y compris la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. C'est en grande partie pour cette raison que le Canada a piloté la mise en place et le fonctionnement de l'initiative de lutte contre la désinformation en matière d'ADM, au nom du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, dirigé par le G7. Dans ce contexte, et compte tenu de ce que nous avons entendu aujourd'hui, j'encourage vivement toutes les délégations à tirer pleinement parti des documents pertinents et factuels issus de cette initiative.

Je vous remercie, Monsieur le Président.